

Le cédant est un particulier détenant les parts dans son patrimoine privé ⁽¹⁾

N° Associé :
 Nom :
 Prénom(s) :
 Adresse :

Le cédant est une personne morale ⁽¹⁾

- Organisme sans but lucratif
- Société soumise à l'IS (Impôt sur les sociétés)
- Société soumise à l'IR (Impôt sur le revenu)

N° Associé :
 Société :
 Siège social

 Représentant légal :

certifie sur l'honneur :

- être fiscalement domicilié : en France Etat membre de l'Union Européenne autre (à préciser) :
- avoir acquis les parts de SCPI qui font l'objet de la présente cession (totale ou partielle) comme suit :

Acquisition à titre onéreux ou transmission à titre gratuit (succession ou donation) ⁽²⁾

Nom de la SCPI d'origine	Date d'acquisition ou date de décès ou de la donation	Si décès, nom de la personne décédée	Nombre de parts	Montant global d'acquisition (en euros)	Frais total d'acquisition ^{(3) (4)}

- donne mandat** à FIDUCIAL Gérance dans le cadre de la cession de mes parts, de remplir la déclaration relative à l'impôt sur les plus-values immobilières, de la signer et de payer l'impôt qui en découle pour mon compte.
- certifie sur l'honneur** l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et dégage FIDUCIAL Gérance de toute responsabilité en cas d'inexactitude ou d'erreur.
- reconnaît** demeurer personnellement responsable de l'impôt et notamment des suppléments de droits et pénalités qui pourraient être réclamés à la suite d'un contrôle.
- reconnaît** qu'en l'absence d'informations spécifiques de ma part sur le prix et la date d'acquisition d'origine, la Société de Gestion renseignera sur le présent formulaire le prix et la date d'acquisition en sa possession, et renonce à toutes contestations ultérieures.

Fait à Le
 Signature(s) du(des) cédant(s)

Le
 Mandat accepté par FIDUCIAL Gérance
 Signature du représentant

(1) Si les parts sont cédées par une indivision ou une société non assujettie à l'IS, **joindre la liste des indivisaires ou des associés avec leur nom, prénoms, adresse en précisant leur régime fiscal.**

(2) En cas de transmission à titre gratuits de parts par succession / donation, fournir toutes les pièces justificatives utiles (acte notarié, quote-part).

(3) Pour les acquisitions à titre onéreux (moyennant le paiement d'un prix), les frais d'acquisition peuvent notamment être les suivants : droits de mutation, commission versée à un intermédiaire, honoraires de notaire et de conseils, frais de transfert, etc.
Pour les transmissions à titre gratuit les frais d'acquisition peuvent être les suivants : droits de mutation, frais d'acte et de déclaration, frais de timbre fiscal, frais de transfert, etc.

(4) À renseigner uniquement dans l'hypothèse où les frais d'acquisition ne sont pas d'ores et déjà inclus dans le montant global d'acquisition.